

En période de fortes chaleurs, je réduis ma consommation d'eau !



Votre eau provient des captages de Caix, situés sur le bassin de l'Avre.






Même si votre commune est située sur un autre bassin, votre consommation influence grandement la nappe souterraine de Caix.

Il est donc primordial d'en prendre soin !



En situation d'**Alerte Sécheresse Renforcée**, je ne dois pas :



-  Arroser mes pelouses et massif fleuris,
-  Arroser mon potager entre 9h et 20h,
-  Ne pas remplir ma piscine,
-  Ne pas laver ma façade, ma toiture etc,
-  Les prélèvements agricoles restants sont quant à eux réduits de 35%. L'irrigation dans un rayon de 2km autour des captages de Caix 3 est également interdite du vendredi 17h au dimanche 21h.

Ensemble, protégeons notre ressource, pour nous, et les générations futures !



Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet de la Préfecture de la Somme, onglet Environnement, Eau assainissement et milieux aquatiques

21/07/2023

Sont concernées, toutes les communes des UDI (Unités de Distribution) de Caix, Guillaucourt et Le Quesnel. Soit la partie Ouest du territoire

